

**L'UPA demande aux organisations non signataires
de l'accord sur l'assurance chômage d'éviter la politique du pire**

Alors que plusieurs organisations ont décidé de ne pas signer l'accord sur l'assurance chômage du 24 décembre 2008, **l'UPA tient à rappeler son attachement à une gestion paritaire de ce régime et souhaite que la nouvelle convention d'assurance chômage soit agréée par le gouvernement.**

L'accord est le résultat d'un compromis équilibré entre les priorités défendues par les organisations d'employeurs d'une part, et par les organisations de salariés d'autre part ; une obstruction de la part des organisations non signataires serait particulièrement regrettable.

Ainsi, l'UPA demande à ces organisations de rejeter la politique du pire qui consisterait à faire valoir leur droit d'opposition et à rendre inapplicable la nouvelle convention.

Cette démarche négative conduirait tout droit à une reprise en main par l'Etat de la gestion de l'assurance chômage. Or, les partenaires sociaux ont montré dans le passé leur capacité à gérer efficacement ce régime.

En outre, l'UPA considère que la définition des politiques d'indemnisation des demandeurs d'emploi est naturellement du ressort des représentants des employeurs et des salariés, c'est-à-dire des acteurs même de l'entreprise. Cette mission ne peut incomber à l'Etat sauf à remettre en cause tout l'édifice du paritarisme.